

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2023

La convocation a été envoyée individuellement à chaque conseiller le mardi 17 janvier 2023 pour le lundi 23 janvier 2023 à 20h30.

Ordre du jour :

- 1 Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- 2 Utilisation des dépenses imprévues
- 3 Orientations budgétaires 2023
- 4 Participation aux frais de fonctionnement OGEC Notre-Dame de l'Isle Goudelin 2021-2022
- 5 Forfait scolaire Diwan Guingamp 2022-2023
- 6 Modalités de vente du lotissement Coz Pors
- 7 Questions diverses

L'an deux mil vingt-trois, le lundi vingt-trois janvier à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JEAN-KERDANIEL légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de M. Jean-Baptiste LE VERRE, Maire.

Présents : Jean-Baptiste LE VERRE, Stéphane BARBIER, Patrick BOURBLANC, Yann FRABOULET, Laure AUREGAN, Benoît DUCHEMIN, Yvon LE CUN, Claudie LE MÉHAUTÉ, Pascal LEMARCHAND, Yoann MOTTAIS, Marine SALAÛN.

Absents excusés : Sylvain FRELAUT pouvoir à Jean-Baptiste LE VERRE
Magali LISCORNET pouvoir à Patrick BOURBLANC
Mélanie HENRY, non représentée

Secrétaire de séance : Yvon LE CUN

DCM2023/001 : APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2022

Vote Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur Le Maire soumet pour approbation le procès-verbal du conseil municipal du 12 décembre 2022 et invite les membres présents à faire part de leurs observations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte le procès-verbal du 12 décembre 2022.**

DCM2023/002 : UTILISATION DES DEPENSES IMPREVUES

Vote Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

L'utilisation des dépenses imprévues a été nécessaire pour alimenter les crédits d'un chapitre budgétaire insuffisant, permettant de mandater le dégrèvement de la taxe foncière 2022 « jeunes agriculteurs » (montant total de 1.849,00 €).

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D – 022 : Dépenses imprévues	- 549.00			
D – 014 - c/7391171 : Dégrèvement taxes foncières jeunes agriculteurs		+ 549.00		
Total FONCTIONNEMENT	- 549.00	+ 549.00		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de l'utilisation des dépenses imprévues telle que présentée ci-dessus (DM n° 4 de 2022).

DCM2023/003 : ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Vote Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Les objectifs de ce débat sont multiples et visent notamment à informer l'assemblée délibérante sur l'évolution financière de la Collectivité et permettre une discussion sur les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités inscrites au BP.

Au 15 janvier, les données chiffrées disponibles sont les suivantes (certains ajustements interviendront lors du vote du CA) :

FONCTIONNEMENT 2022

Dépenses	284.829,54 €	(291.719,78 € pour 2021)
Recettes	441.169,67 €	(382.329,99 € pour 2021)
Excédent 2022 (autofinancement réel).....	156.340,13 €	(90.610,21 € pour 2021)

INVESTISSEMENT 2022

Dépenses	327.678,28 €	(507.183,29 € pour 2021)
Recettes	304.664,33 €	(175.345,37 € pour 2021)
Déficit 2022	-23.013,95 €	(-331.837,92 € pour 2021)

Le résultat d'ensemble du budget Commune est donc positif et est égal à **133.326,18 €** hors déficit 2022 à reporter de **134.381,91 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le débat d'orientations budgétaires 2023 ;
- **ARRETE** les orientations budgétaires 2023 comme énumérées ci-dessous :

- Reports 2022 :

- Audit thermique : 22.000,00 €
- Effacement des réseaux Pors Moign : 48.007,91 €
- Eclairage public bourg et Kerdern : 13.490,63 €
- Lotissement communal Coz Pors

- Projets 2023 :

- 2 routes : Kergus et Louch Vian : 56.300,00 €
 - Visite sur place le 18/02/2023 à 10h pour réalisation en 2024.
- Photovoltaïque salles des fêtes / boulodrome : études
- Outillage service technique : 5.000,00 €
- Isolation et étanchéité de la salle du conseil : études
- Liaison douce Saint Guignan / Kerdern : études
- Entrée du bourg : études
- Stockage eaux pluviales atelier
- Conseil Municipal des Enfants : 1.500,00 €
- Fauteuils secrétariat
- Mobilier boulodrome
- Sauvegarde pc à distance
- Destructeur de documents
- Eclairage place Saint-Guignan (pour le marché notamment)
- Signalétique, panneau voie sans issue

DCM2023/004 : PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT OGEF NOTRE-DAME DE L'ISLE GOUDELIN 2021-2022

Vote Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande formulée par l'école Notre-Dame de l'Isle de Goudelin pour la participation aux frais de fonctionnement de 3 élèves (2 en maternelle et 1 en élémentaire) habitant la commune de Saint-Jean-Kerdaniel et scolarisés dans cette école en 2021-2022.

Il est précisé que la commune de Goudelin participe comme suit pour les élèves de sa commune :

- Pour un élève de maternelle : 1.639,38 €
- Pour un élève d'élémentaire : 701,85 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE de s'aligner sur le montant octroyé par la commune de Goudelin et de participer à hauteur de 701,85 € par enfant de primaire et 1.639,38 € par enfant de maternelle aux frais de fonctionnement de l'école Notre-Dame de l'Isle de Goudelin pour l'année scolaire 2021-2022, soit 3.980,61 € ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.**

DCM2023/005 : FORFAIT SCOLAIRE DIWAN GUINGAMP 2022-2023

Vote Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée la demande formulée par l'école Diwan de Guingamp concernant la participation aux frais de fonctionnement des élèves habitant la commune de Saint-Jean Kerdaniel et scolarisés dans cette école pour 2022-2023.

Il est précisé que le coût moyen départemental pour l'année scolaire 2021-2023 est de :

- Pour un élève de maternelle : 1.406,06 €
- Pour un élève d'élémentaire : 452,30 €

A savoir que cette demande concerne 1 élève de maternelle et 1 élève d'élémentaire à l'école Diwan de Guingamp. Compte tenu de l'absence d'enfant de la commune de Saint-Jean-Kerdaniel scolarité dans une école publique de Guingamp, il est proposé d'appliquer le coût moyen départemental.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE de s'aligner sur le coût moyen départemental 2021-2023 et de participer à hauteur de 452,30 € par enfant de primaire et 1.406,06 € par enfant de maternelle aux frais de fonctionnement de l'école Diwan de Guingamp pour l'année scolaire 2022-2023, soit 1.858,36 € ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.**

DCM2023/006 : MODALITES DE VENTE DU LOTISSEMENT COZ PORS

Vote Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 3

Par délibération DCM2022/060 du 14 novembre 2022, le Conseil Municipal a fixé le prix de vente des lots à 49 € TTC le m².

Les travaux de viabilisation de la première phase se terminent et la commercialisation des lots va pouvoir démarrer en début d'année 2023.

Il convient à présent de fixer les critères d'attribution des lots afin de pouvoir sélectionner les candidatures. Une première discussion a eu lieu en Conseil Municipal le 12 décembre 2022 mais n'a pas fait l'objet d'un vote par le Conseil Municipal.

Après échanges et discussions, il est proposé d'arrêter les modalités suivantes :

- 60% pour les propriétaires occupants (soit 10 logements) et 40% pour du locatif ou de la construction-vente (soit 6 logements) ;
- Attribution des lots par le Conseil Municipal au fur et à mesure du dépôt complet ;
- Commercialisation en 3 temps :
 - Vente directe par la commune et réservée aux habitants de la commune jusqu'au 14 mars 2023 inclus ;
 - Vente directe par la commune et ouverte à toutes les demandes à compter du 15 mars 2023 ;
 - Vente directe par la commune et par Maître DEREL, notaire à Châtelaudren-Plouagat, ouverte à toutes les demandes à compter du 1^{er} mai 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 10 voix pour et 3 absentions (MM. Stéphane BARBIER, Yvon LE CUN et Mme Claudie LE MÉHAUTÉ) :

- **ADOpte les modalités d'attribution des lots du lotissement communal telles qu'énoncées ci-dessus ;**
- **ADOpte la fiche de renseignements ci-annexée ;**
- **CONFIRME les dispositions de la délibération du 14 novembre 2022.**

QUESTIONS DIVERSES

- Restaurant le « Ti Blazenn » : Toujours en redressement judiciaire. L'affaire sera évoquée devant le Tribunal de Commerce le 01/02/2023.
Licence IV : Pas de réponse à la proposition de rachat par la commune.
- Proposition de cession de terrain à M. MAZEVET : Pas de réponse à ce jour.
- Conseil Municipal des Enfants : Il s'est réuni le samedi 21 janvier pour fixer ses représentations officielles et définir ses projets. Prochaine réunion le 04/03/2023 pour préparer, notamment la « journée citoyenne » (le 14/05/2023).
- Fête de la Saint-Jean : Etude de la faisabilité d'une course de voitures à pédales, organisée par le Comité des Fêtes dont l'assemblée générale aura lieu le 27/01/2023.
- Jumelage Bretagne-Bavière : Arrivée des bavaois, le 31/05/2023 (pot d'accueil à Bringolo) puis 2 jours sur l'île de Batz – Samedi 03/06 : inauguration à Plouagat du rond-point qui sera nommé Lengris – Dimanche 04/06 à 18h00 : pot à Saint-Jean – Départ le 05/06.
Assemblée générale le 27/01/2023.

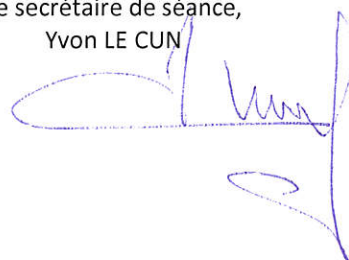
- Fibre optique : Rencontre avec Axione.
Phase 2 : la commercialisation devrait débuter début avril – Phase 3 : études en 2023 et travaux en 2024.
- Visite du Sous-préfet : Le 13/02/2023 en matinée, avec visite du bourg et présentation de quelques projets 2023.
- Prochaines réunions du Conseil Municipal : les 13/02/2023 et 10/03/2023 (à 19h00).

La séance est levée à 21h35.

Le Maire,
Jean-Baptiste LE VERRE



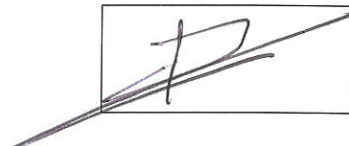
Le secrétaire de séance,
Yvon LE CUN



LE VERRE Jean-Baptiste
Maire



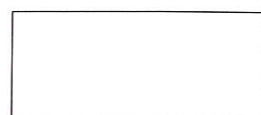
BARBIER Stéphane



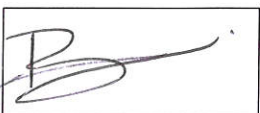
BOURBLANC Patrick



FRABOULET Yann



AUREGAN Laure



DUCHEMIN Benoît



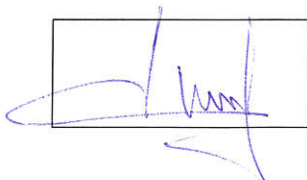
FRELAUT Sylvain

Pouvoir à Jean-Baptiste LE VERRE

HENRY Mélanie

Absente

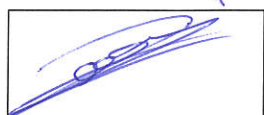
LE CUN Yvon
Secrétaire de séance



LE MEHAUTE Claudie



LEMARCHAND Pascal



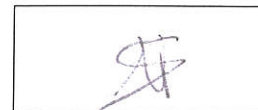
LISCORNET Magali

Pouvoir à Patrick BOURBLANC

MOTTAIS Yoann



SALAÜN Marine



NUMEROTATION DES DELIBERATIONS DU 23 JANVIER 2023

DCM2023/001	Approbation du compte rendu du 12 décembre 2022
DCM2023/002	Utilisation des dépenses imprévues
DCM2023/003	Orientations budgétaires 2023
DCM2023/004	Participation aux frais de fonctionnement OGEC Notre-Dame de l'Isle de Gouelin 2021-2022
DCM2023/005	Forfait scolaire Diwan Guingamp 2022-2023
DCM2023/006	Modalités de vente du lotissement Coz Pors